

# Les cahiers de Landeda



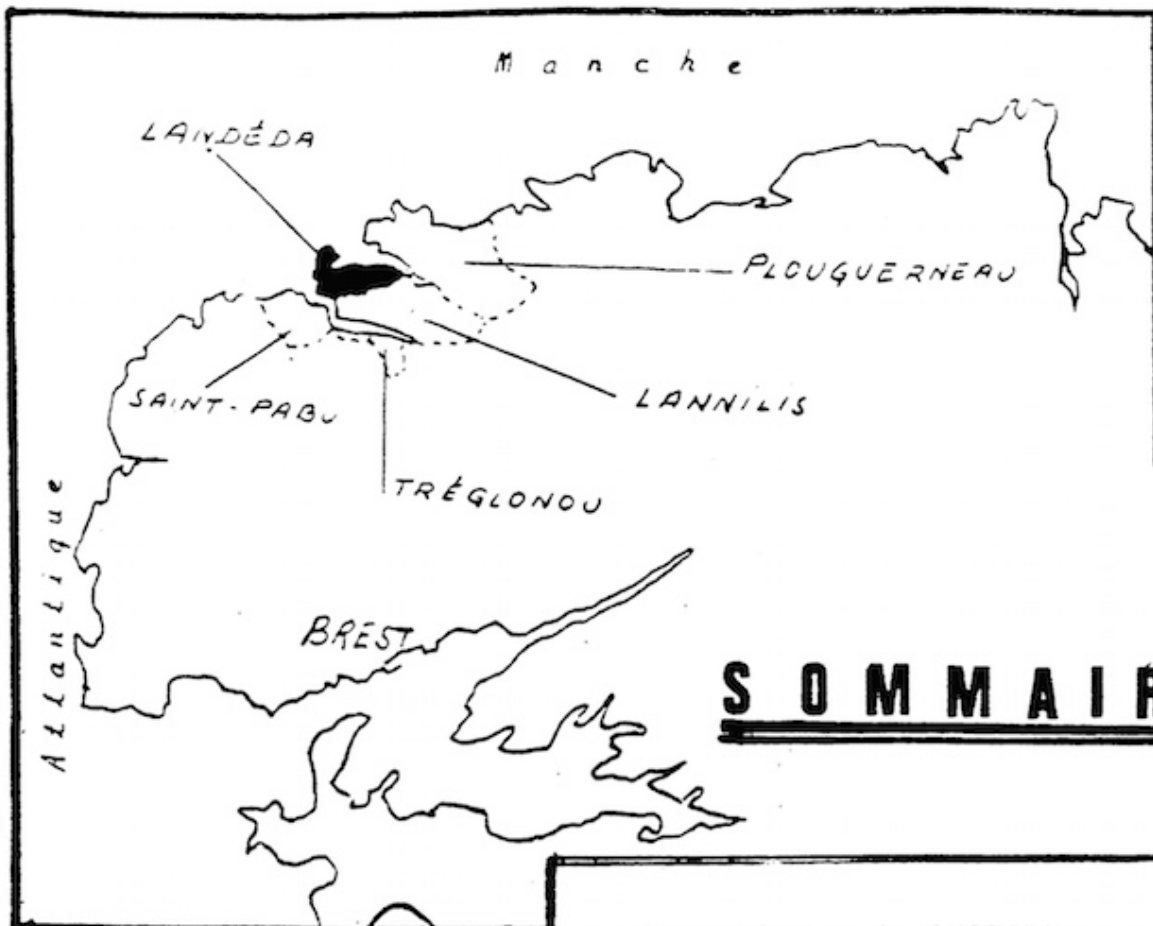
Publication trimestrielle de l'AMICALE CULTURELLE de LANDEDA

11<sup>e</sup> Année.

N° 41

15 F

MARS 1994



## S O M M A I R E

les cahiers  
de  
landeda

- Souvenirs : J. GUIZIOU.....P 3
- L'ensablement des côtes  
au 18 ème siècle.....P 5
- L'arbre de la liberté.....P 13
- Le manège.....P 16
- En 1794 à LANDEDA.....P 18
- Hiver.....P 20

Publicité.....P 2  
+ Couverture

- Couverture : dessin d'Aimé AUBERVILLE



AMICALE CULTURELLE DE LANDEDA  
Siège : KERAVEL BROUENNOU  
29870 LANDEDA

TEL : 98.04.93.87

# SOUVENIRS

Jean GUIZIOU

--oOo--

## UNE JOURNEE A CLEFOS

--oOo--

C'est mercredi, et la classe est finie. Je suis en règle, questions leçons et devoirs. Ma mère veut bien que j'aille à Cléfos dîner et dormir, et y passer toute la journée demain.

Le jeudi, c'est le bon jour, débarrassé des contraintes du dimanche. Bien entendu, il s'agit du jeudi en période scolaire: lors des vacances, le jeudi n'a pas plus de saveur que les autres jours de la semaine.

En réalité, le moment suprême, c'est maintenant, quand, après Bel Air, je m'engage dans le large chemin qui descend vers la ferme de ma grand-mère: une bonne soirée s'annonce, et demain, il y aura ce bon gros matelas du jeudi, celui qui met à l'abri du vendredi. A la bonne saison, lorsque le jour dure, j'ai le temps de m'intéresser à tout ce qui touche la ferme. Il est déjà tard quand nous avons fini de dîner. Après les prières, je ne demande qu'une chose: gagner mon lit. Il faut pourtant s'y faire, au lit clos! A la fin de l'été, quand traversin et édredon ont été remplis de la balle d'avoine de l'année, et la couette bourrée de paille fraîche, votre nez n'est pas loin de toucher le toit du lit. Et cette paille qui fait un bruit du diable, au moindre mouvement que vous faites! Mais, au fur et à mesure que le temps passe, tout cet édifice se tasse et s'affaisse. Dès le printemps, vous êtes descendu à fond de cale et vous êtes logé à la dure: ce n'est qu'après la moisson que vous reprendrez de la hauteur et que vous pourrez prétendre à plus de souplesse.

A la mauvaise saison, on a le temps de veiller. A la prière habituelle du soir vient s'ajouter la lecture de BUEZ AR ZENT (1). Dans quelque temps, un peu plus âgé, je lirai - à mon tour la vie du saint du jour. Ma grand-mère sera chaque fois étonné - et peut-être un peu choquée- qu'on puisse

---

(1)BUEZ AR ZENT: la vie des Saints. Le livre est impressionnant, par la taille, et par la qualité de la reliure



lire Buez ar Zent autrement qu'avec cette voix de tête que Monsieur le recteur et Monsieur BLEIZ (2) utilisent pour la lecture de l'épître et de l'Évangile.

Le jeudi matin, je tâche de me lever tôt: je n'ai pas de temps à perdre, et il y a tant de choses intéressantes à faire! Et, pourtant, la journée commence plutôt mal. L'équipe des couturières est en effet déjà là, comme chaque jeudi. Jeannie Kalo et son aide Nonik ont déjà pris possession de la table: elle sont juchées là-dessus comme deux YAR CLOCHE (3). Jeannie est la femme de TROMPE LA MORT (4) Mais ne prononcez pas ce mot devant elle: elle pourrait se vexer. C'est aussi une fieffée bigote: à peine ai-je un pied sur le coffre, à gauche de la cheminée et malheureusement juste en face de la table, que me voilà sommé de dire mes prières. Avec Jeannie, il faut sortir le grand jeu. Heureusement, je prépare ma première communion, et je me tire sans trop de mal de cette épreuve matinale.

Décrire mon activité au cours d'une journée ordinaire est chose difficile: mes occupations sont si variées! Conduire les vaches au champ, les garder à l'occasion, les ramener à l'étable; aider mon oncle à récupérer ses chevaux dans leur enclos de Liorz an Dour; aider à les atteler ou à les dételer; les conduire à l'abreuvoir; aller chercher du trèfle; porter à boire à l'assemblée occupée à un grand sarclage..., je n'en finis pas.

Aussi les heures passent-elles trop vite. Voici déjà l'après-midi qui tire à sa fin. L'exaltation tombe tout d'un coup, quand ma grand-mère me fait comprendre qu'il est temps de partir. Je reprends le chemin de Bel Air. Et voici la route. et voici la gare.

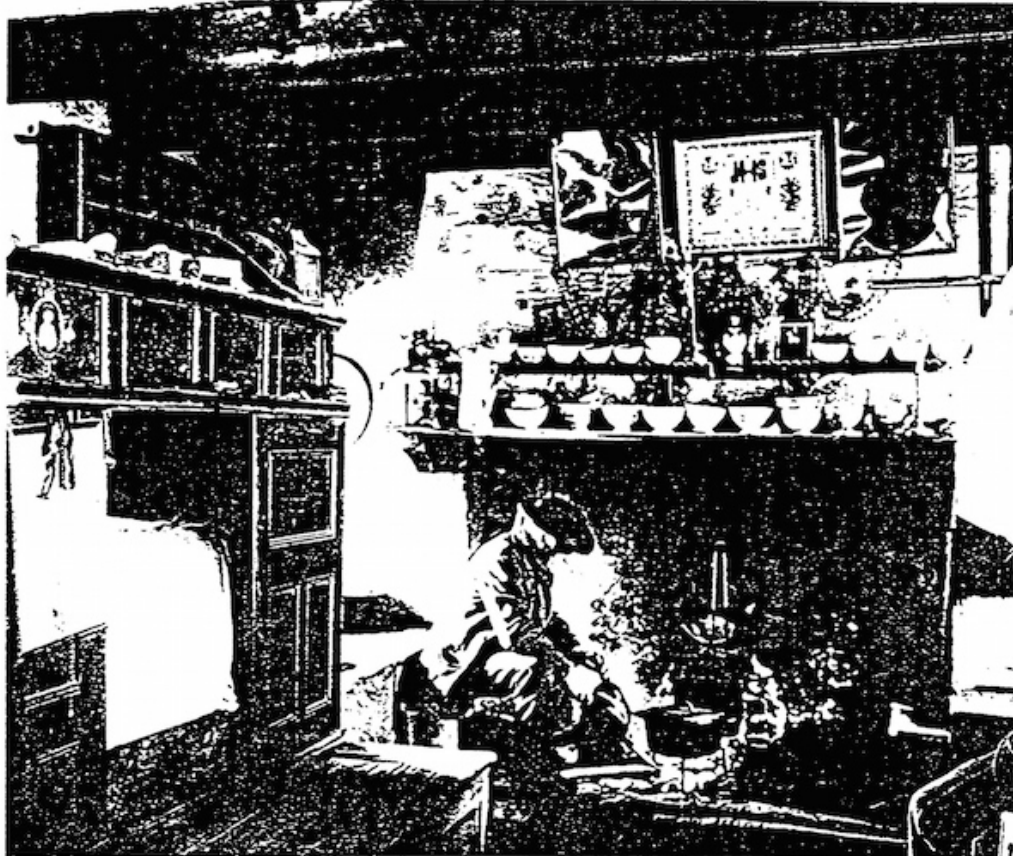
Demain, c'est vendredi.

---

(2) Monsieur BLEIZ: le vicaire.

(3) YAR CLOCHE: poule qui couve ( ou qui a envie de couver)

(4) TROMPE LA MORT: ainsi nommé à cause de sa maigreur impressionnante. Il lui arrive de venir travailler à Cléfos.



*Intérieur d'  
dans le Fin  
en 1909.*



## L'ENSABLEMENT DES COTES DE LANDEDA AU XVIII<sup>ème</sup> SIECLE

Durant le 17<sup>ème</sup> siècle et pendant tout le 18<sup>ème</sup>, les côtes du Léon furent envahies par le sable et les conséquences furent désastreuses pour une population essentiellement rurale, majoritairement pauvre et dépendant uniquement de la culture. Les terres étaient rares, trop divisées et parcellisées à l'extrême à cause de familles pourvues de trop, beaucoup trop d'enfants, et ce malheur répandit encore plus de misère. La paroisse de Guissény perdit en quelques décennies une dizaine d'hectares de bonnes terres. Une partie de la population de Roscoff quitta la ville dont les rues étaient lentement envahies par les sables. A Plouguerneau, dans l'ancienne paroisse de Tréménéach, aujourd'hui disparue et qui s'étendait approximativement sur le territoire du Corréjou, l'église et son presbytère attenant disparurent peu à peu sous le sable dont l'épaisseur à cet endroit atteignit plusieurs mètres. Une partie de l'église s'effondra même pendant un office. Le culte cessa en 1729, pour cause de disparition de l'édifice, et il fut transféré dans la chapelle St Laurent, proche du bourg. L'église et son presbytère furent mis au jour en 1970, dégagés des sables et restaurés d'une façon remarquable. Ce superbe ensemble, appelé 'Ilis coz' (point n'est besoin de traduction) vaut le détour que je recommande vivement.

Landéda s'ensabla aussi. On découvre dans les archives de la correspondance entre les autorités du Léon et les 'Etats de Bretagne', vers les années 1783-1784, un véritable cri de détresse provoqué par l'avancée du sable. Pour mieux comprendre cette affaire, il est nécessaire de rappeler quelques notions de l'organisation politique qui, à cette époque, menait les affaires de la Bretagne.

D'abord siégeait une assemblée, 'les Etats de Bretagne', dont le rôle peut être comparé à notre actuel Conseil Régional –mais avec beaucoup de réserves– dont les membres provenaient essentiellement des aristocrates du haut clergé ('premier ordre') et de la noblesse (ou 'deuxième ordre'). Tous les nobles étaient membres de droit des 'Etats'. Ensuite étaient admis, en nombre bien plus faible, les membres du 'troisième ordre' ou 'tiers-état', non aristocrates, composé de bourgeois, de riches marchands, de gros propriétaires, de notables... Quant à la masse populaire, rurale, paysanne et de condition très modeste, mais constituant tout de même plus de 90% de la population, elle n'était pas représentée si ce n'est...par leurs seigneurs!

Se réunissant tous les deux ans, en général à Rennes, les 'Etats' avaient pour tâche essentielle de voter et de répartir les impôts locaux ou royaux. L'administration 'des Grands Chemins', le logement des troupes, l'entretien des milices, enfin tout ce qui touchait aux services d'une Province était de son ressort.

Entre deux sessions, une 'Commission Intermédiaire des Etats', organisme permanent, émanation des 'Etats' qui lui donnaient tout pouvoir, réglait les affaires courantes et préparait les grands dossiers. Cette commission, sise à Rennes, avait des correspondants dans chaque diocèse sous forme de 'Commission diocésaine' ou 'Bureaux diocésains' (en tout au nombre de neuf).

Une autre assemblée, le Parlement s'occupait essentiellement d'affaires de justice et constituait une cours d'appel pour les mécontents des jugements de la justice royale ou du seigneur local. Il va de soi que seules les classes aisées faisaient appel auprès du Parlement, car il fallait beaucoup de patience, de moyens financiers et de relations pour obtenir satisfaction. A cela s'ajoutaient d'autres fonctions qu'il est inutile, ici, d'énumérer.

Les 'Etats' se réunirent fin 1782 et comme d'habitude, la session dura plusieurs mois. Dans le compte-rendu des délibérations du 29 janvier 1783, on peut y lire le surprenant texte suivant:

*Les Etats ont ordonnés & ordonnent qu'il sera fait fonds de la somme de trois mille livres qu'ils ont accordée à la paroisse de Landéda pour se dégager des sables qui menacent de l'envahir sans qu'elle puisse rien prétendre à l'avenir; laquelle somme sera employée sous la direction de la Commission Intermédiaire du Léon qui touchera ladite somme'*

Landéda était donc menacée par les sables et les 'Etats' entreprirent de l'aider par l'octroi d'une subvention. Presque simultanément, les Landédiens adressèrent aux 'Etats' un véritable appel au secours, en date du 9 février 1783. Cette lettre, dont voici quelques extraits, a été rédigée par le 'Général' de Landéda, assemblée des notables existant dans toutes les paroisses, encore appelée 'Général de fabrique' ou 'Corps politique' et chargée de gérer les biens de l'église, de répartir les impôts et de régler tous les problèmes de la communauté.

*...A nos seigneurs les commissaires des Etats de Bretagne*

*...le général de la paroisse de Landéda représenté par...(citation de tous les membres) disant que la paroisse de Landéda située dans l'angle entre laberbenoit et labervrac est exposée aux coups de vent les plus furieux du côté de la manche que de monceaux de sables qui depuis longtemps ont inondés plus de cent journeaux (1) de terre chaude de la presqu'île de Ste Marguerite...ont été repandus par différents oragants dans le cours du mois d'avril et de mai dernier sur le reste de cette presqu'île et ont fait un très grand dommage aux semences de ce quartier, lequel a moins d'un prompt secours que nous attendons de la charité des Etats, est menacé d'une ruine prochaine et d'une désolation à réduire plus de cinquante ménages à voir leurs maisons ensevelies*

*...que cette paroisse étant très petite...et étant néanmoins très peuplée, les habitants sont réduits pour subsister à recourir aux travaux de Brest (à l'arsenal) tant en temps de paix qu'en temps de guerre*

Ensuite, la lettre fait état des contraintes dues au rappel à l'Arsenal de plusieurs cultivateurs (c'est la guerre de l'indépendance américaine) qui ne peuvent ainsi soigner leurs terres et survivent avec des salaires de misère.

*'...dans les paroisses voisines il y a plus de terres à cultiver qu'il y en a à Landéda...que d'ailleurs cette paroisse n'ayant pour produit du sol que de l'orge, le froment n'y réussissant point et le bled noir sarazin n'y pouvant résister au vent... Que de plus le goezmon qui est le seul avantage de la côte est enlevé de celle de Landéda et volé tous les ans par les paroisses voisines...vos supliants qui pour cette déprédation sont réduits à n'avoir que les désagréments de la cote sans pouvoir jouir des avantages.....Toutes raisons pour lesquelles vos supliants osent recourir à votre justice...qu'il vous plaise, Messieurs nos Seigneurs y ayant égard modérer les impôts de Landéda. Ce sera pour eux (les Landédiens) une nouvelle obligation de redoubler leurs vœux pour la conservation et la prospérité de vos illustres et charitables personnes...signé...etc...etc* Aucun noble, seigneur de Landéda (le Biannic-Tromenec...) et le Recteur, membres de droit du 'Général', n'ont signé.

Landéda, confronté à de graves ennuis d'ensablement, exposa toutes ses misères et sollicita non pas une subvention, mais une réduction d'impôts.

Les 'Etats' accordèrent donc à la Commission diocésaine une subvention de 3000 livres pour aider la population à vaincre les sables. Il semble, par ailleurs, qu'aucune suite ne fut donnée à la demande de réduction d'impôts. Il ne fut probablement pas fait diligence car le Léon attendit et réclama son dû... en 1784. Rennes répondit en ces termes, le 4 mai 1784:

(1) surface que peut labourer un cultivateur en une journée, soit approximativement un demi hectare

*'...Nous avons reçu la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 20 avril dernier et nous vous adressons, en conséquence, un ordonnance pour le paiement de la somme de 3000' que les Etats ont accordée à la paroisse de Landéda pour être employée sous votre direction. Nous sommes, Messieurs, vos très humbles...'* etc...etc    signé:

*Denoual de la Houssaye    L'abbé de la Brichaye (1)    Le Provost*

Tout semblait donc en bonne mais lente voie de règlement. Cependant, le Léon sollicita de nouveau la Commission intermédiaire à Rennes laquelle lui fit savoir, en retour le 20 mai 1784:

*'J'ai bien reçu votre lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 13 de ce mois, avec l'ordonnance de 3000' accordée à la paroisse de Landéda, que vous m'avez envoyé l'acquittée, pour colloquer cette somme dans l'emprunt de la Province au profit de ladite paroisse, pour les arrérages être employés à saloriser un garde dans la presqu'île de Sainte Marguerite. Je désire messieurs avoir rempli vos vûes. Je vous prie de faire remettre ce contrat que vous trouverez ci-joint au Général de la Paroisse de Landéda pour le déposer dans ses archives. Je suis avec respect, messieurs, votre très humble et signe... du Morgat'*

Ce texte est peu explicite. En fait, la Commission diocésaine du Léon renvoya la subvention à la Commission Intermédiaire, à Rennes afin que cette dernière 'place' l'argent (...pour colloquer cette somme...) dans un emprunt émis par la Province de Bretagne, alors en difficulté financière. Les intérêts de ce placement serviront à payer salaire (...saloriser..) à un garde dans la presqu'île de Ste Marguerite. Nous avons donc confirmation du lieu, la presqu'île de Ste Marguerite, mais bigre, pourquoi est-il besoin d'un garde dans cette affaire d'ensablement?

Tout semblait désormais réglé, mais St Pol, non encore satisfait, sollicita encore Rennes qui répondit, il faut le souligner avec beaucoup de patience, en les termes suivants:

*'...J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 25, avec le contrat de la Paroisse de Landéda qui étoit joint, que vous m'avez renvoyé pour y faire insérer que la rente de ce contrat vous seroit payée & employée sous votre direction... J'ai fait cette déclaration au pied (... en bas de la page...) du contrat où il est également dit que le garde étoit à votre nomination. Je désire, messieurs, avoir rempli vos vûes, mais il étoit absolument nécessaire de faire ce contrat au nom de la paroisse de Landéda et je ne pouvois expliquer que cela provenoit d'un don lui fait par les Etats; car cette clause lui eu assujetti aux droits de contrôle, insinuation & amortissement. D'ailleurs, comme vous ne m'aviez pas fait l'honneur de me marquer par votre lettre du 13 par qui la rente auroit été touchée (ce qui m'embarassa) je crus prudent de n'en faire aucune mention dans le contrat que je vous renvoie ci-joint. Je suis avec bien du respect, Messieurs, votre très humble et signe...du Morgat...'*

La première rédaction du contrat, établi par Rennes, concernant le placement de la subvention accordée à Landéda dans l'emprunt émis par la province de Bretagne, n'avait manifestement pas plu à la Commission diocésaine du Léon qui le renvoya à Rennes pour y apporter modifications. Les termes de la réponse de Rennes nous éclairent sur les exigences de St Pol: les intérêts du placement doivent être versés à St Pol (et non à Landéda, je suppose) et mention de cette clause fut ajoutée au bas d'une des pages. La désignation du garde fut également du ressort de St Pol (...le garde étoit à votre nomination...). Rennes profita de cette

(1) L'abbé Jean Hyacinthe Colin de la Brichaye, aristocrate, étoit l'abbé de la splendide et grandiose abbaye de Bon Repos dont les ruines restaurées sont à visiter près du lac de Guerlédan



réponse pour justifier les raisons qui l'amènèrent à rédiger le contrat au nom de Landéda –ce qui laisse supposer que St Pol voulait qu'il fût au sien– et à ne pas mentionner qu'il s'agissait d'un don des Etats fait à Landéda, ce qui aurait entraîné un avalanche de taxes...droits de contrôle, insinuation § amortissement...

La Commission Diocésaine du Léon obtint donc la centralisation de l'affaire à son niveau. Centralisme excessif ou peut-être volonté de n'accorder à notre village que ce que la Commission estimait strictement nécessaire et de garder le reste? Nul ne peut le dire. La paroisse de St pol, pourtant bien placée auprès de la Commission diocésaine, ne reçut que 2000 livres pour lutter contre l'ensablement. Cette subvention fut décidée par une décision des Etats de Bretagne en date du 1er février 1785, rédigée ainsi:

*'Sur la requête des habitants de la ville...les Etats ont ordonné et ordonnent...il sera payé la somme de 2000 livres pour les travaux nécessaires afin de préserver environ 8000 journeaux de ce territoire de l'invasion des sables. Ordonnent les Etats ( les Etats ordonnent... ) qu'à l'avenir il ne sera accordé aucune demande de secours, dons, ou gratification extraordinaire, qu'elle n'ayant été préalablement renvoyée à une commission laquelle ne pourra en rendre compte qu'après le rapport de la situation de l'état des fonds'*

Il transparait dans ce texte un certain agacement des 'Etats', et qui décident de distribuer des subventions qu'après enquête d'une commission. Cette décision était peut-être justifiée par suite d'abus, on ne peut le dire, mais ces scrupules sont tout de même surprenants, quand on découvre, dans les décisions des 'Etats', le vote, unanime et sans la moindre hésitation, d'une somme très importante pour financer de grandioses funérailles de l'un de ses membres, monsieur de Lesguen, aristocrate influent, décédé en 1785.

L'affaire n'est pas encore terminée, la Commission diocésaine continua sa revendication auprès des autorités de Rennes et voulut que toutes ses demandes successives, et accordées par la Commission diocésaine, soit entérinées la la grande Assemblée des 'Etats' afin de les officialiser définitivement et pour cela s'adressa, cette fois, directement à l'un des personnages les plus puissants des 'Etats', à savoir Jacques Anne de la Bourdonnaye, Procureur Syndic des 'Etats'.

Satisfaction lui fut donnée en décembre 1784 par la décision finale suivante:

*'...concernant le secours de 3000 livres accordé à la paroisse de Landéda pour être employé (...) à dégager les sables de la mer le terrain de cette paroisse, les Etats ont approuvé la collocation qui a été faite de cette somme dans un des emprunts de la Province afin de se procurer un revenu fixe qui puisse subvenir ... etc...etc'*

St Pol est en règle, il tire maintenant des intérêts d'une subvention (une subvention doit être dépensée pour une activité et non placée dans un emprunt) sans payer de taxes, le plus officiellement du monde...

Que se passait-il donc à Landéda pour provoquer ainsi cette (très légère) agitation à Rennes? Hormis le fait qu'il y a ensablement et qu'un garde s'avère nécessaire, nous sommes dans l'ignorance.

Les 'Assises des Etats Généraux et ordinaires du pays et duché de Bretagne et assemblés par l'autorité du Roy en la ville de Rennes le huit novembre de l'année 1784...' vont enfin nous apporter quelques éclaircissements. Le lundi 29 novembre 1784, à 9 heures du matin, les 'Etats' décidèrent:

*'Les Etats ont chargé et chargent leur Procureur Général Syndic de veiller à l'exécution de l'arrêt du Parlement qui fait très expresse déffense à toute personne de couper en quelques temps que ce soit les herbages croissant sur les sables de la paroisse de Landéda qui avoisinent l'isle de Sainte Marguerite d'y laisser vaquer et pâturer leurs bestiaux sous peine de dix livres d'amende contre chacun des contrevenants, même de la plus grande peine en cas de récidive ordonnent que la condamnation en sera prononcée par les juges des lieux à cette fin commis et exécutée ...' etc...etc*

Le Parlement de Bretagne, décida non pas de réduire les impôts, mais de supprimer la surexploitation, cause première de l'ensablement et de protéger ce qu'on appelle aujourd'hui les Dunes. Les 'Etats' aidèrent Landéda par une subvention placée dans un emprunt dont les intérêts servirent à payer un garde chargé de faire respecter cette décision. Pour bien comprendre cela il faut rappeler que, il y a deux siècles, les familles étaient (trop) bien pourvues en enfants, les terres étaient rares et chères, toutes cultivées jusqu'aux moindres recoins et les pâtures peu nombreuses. Il existait dans toutes les paroisses des terres dites 'franches' non cultivées, terrains vagues, chemins..., appartenant à la communauté et sur lesquelles les 'brassiers' ou valets à bras (en breton, 'dewezhourien': ceux qui se louent à la journée) ne possédant rien ou presque si ce n'est leurs deux bras à louer pour les travaux des champs, pouvaient faire paître une vache ou une chèvre, seule ressource pour survivre pendant les mauvaises années où personne ne faisait appel à leurs services.

Ces journaliers pouvaient former parfois plus de la moitié de la population d'une paroisse. Quelque temps avant la révolution, dans toute la France, beaucoup de seigneurs en difficulté et voulant conserver leur train de vie, s'approprièrent d'autorité ces terres franches au prétexte de droits féodaux tombés en désuétude depuis des siècles et exhumés opportunément, à la surprise générale. Ce fut le début de la révolution... En 1788, beaucoup de châteaux et manoirs brûlèrent, des marquis, comtes et vicomtes furent assassinés. La royauté s'était condamnée...

Cette décision démontre que les dunes, constituant à l'époque d'exceptionnelles terres franches, étaient surexploitées par pâture et fauchage, avec tous les inconvénients que cela peut entraîner: érosion, raréfaction de la végétation et, évidemment, mise à nu du sol et avancée des sables poussés par un vent généreux, sur les bonnes terres cultivables. Le Parlement voulut donc y remédier en interdisant leur exploitation. Ce fut sans doute une catastrophe pour beaucoup, et survivre obligea à désobéir, ce qui explique la nécessité d'un garde. Connaissant la rudesse des moeurs de l'époque, le métier de garde fut certainement un métier à hauts risques.

Et ce fut la Révolution; le 3 novembre 1789 tous les Parlements de France furent 'ajournés pour une durée indéterminée', et le 5, les 'Etats' de Bretagne furent supprimés. Il est normal de croire que les décisions prises antérieurement par la Royauté à l'encontre de Landéda furent balayées.

Et non!... Le garde mis en place continua imperturbablement son travail. Nous en avons la preuve formelle par...ses revendications écrites envers les autorités départementales car, semble-t-il, il eut quelques difficultés à se faire payer. Il écrivit une lettre le 19 nivôse an 5 de la République (8 janvier 1797) aux autorités départementales pour réclamer les pièces administratives nécessaires au règlement de son salaire. Comme nous le lisons dans sa lettre, il considère qu'il 'ne peut occuper cette place gratuitement' et personne, je le crois, ne le contredira...Sa correspondance est riche d'enseignements concernant l'état des dunes avant et après l'application de l'interdiction de pâture et fauchage.

*Jean Tréguer, gardien des jauncs marins (des 'joncs', appellation probable, à l'époque, de la flore des dunes) de la commune de Landéda au citoyen Kladanet (keradanet) au département citoyen*

*J'attends avec impatience les pièces concernant mon appointement pour garder les jauncs marins. L'administration municipale du canton vous a fait passer son avis pour ordonner que je sois payé par le citoyen Chalon, payeur général à Brest, de la somme de 120 francs par an. Somme que les ci-devant Etats de Bretagne (les Etats de Bretagne 'd'avant') m'avoit aloué sur le fond (la subvention) placé par les dits Etats à Rennes*

*... Vous sentez bien que je ne puis pas occuper cette place gratuitement. En 1784, il n'avoit point une branche de jaunc sur notre côte. Aujourd'hui si on les vendoit, on en tirerait plus de trois mille francs valeur métallique et si on les abandonoit dans six mois il n'y auroit plus rien. Juger de quel intérêt est de conserver cette plante. Il y avoit en plus cinquante journeaux dans cette armorique pendant quatre ou cinq ans sans être cultivés et que depuis ma nomination de gardien, on les ensemence tous et ils produisent du bon grain de seigle...*

*Salut et fraternité*

signé d'une façon très maladroite mais lisible: Treguer (il est évident que cette lettre a été écrite par un autre, à cette époque, seul un très petit nombre savait écrire)

Jean Tréguer était déjà gardien sous la royauté ('... somme que les Etats m'avoit aloué'). En 1784, le désastre écologique semblait total, les dunes devaient ressembler à une vaste grève tourmentée et les hameaux (à l'époque on disait les villages) attenants, comme le Vourch par exemple, couverts de sable. En 1797, tout semble parfait, les 'jauncs' ont repoussé, la terre est de nouveau cultivable. Une part d'exagération est à prendre en considération, le garde ayant intérêt à valoriser son emploi, mais il est certain que cette mesure fut très bénéfique -la Révolution l'a conservée- et il faut rendre justice aux Assemblées bretonnes pour leur clairvoyance.

Notre gardien n'obtint pas satisfaction et attendit vainement son salaire. Il réclama son dû par une seconde lettre adressée au département le 6 floréal an 5ème de la République, soit le 25 avril 1797:

*Jean Treguer, cultivateur...aux citoyens, président et membres de l'administration centrale*

*Jean Treguer cultivateur, demeurant au terroir du Vourch ...que par arrêté du département du Finistère du 25 janvier 1793 (vieux stil) (ancien calendrier) ledit Treguer peut comme gardien des joncs (l'orthographe est ici plus moderne) ...être salarié par la république sur les fonds destinés à l'encouragement de l'agriculture pour la somme de cent vingt francs...*

*L'espérant, citoyens, a toujours rempli très scrupuleusement ses fonctions...donc conclu à ce qu'il plaise à l'administration...autoriser le payeur général de ce département à lui compter ladite somme de cent vingt francs en numéraires...etc...etc*

Les autorités départementales, au cours de leur séance du 19 floréal an 5 (8 mai 1797) décidèrent de lui donner satisfaction ..(extraits)

*'vu la pétition du citoyen Jean Treguer gardien des joncs marins...*

*vu le certificat de l'administration municipale du canton de Lannilis qui atteste....*



*considérant que les cy-devants Etats de Bretagne avoient eux-mêmes reconnus que la digue formée par ce végétal pouvant seule arrêter l'invasion des sables qui commencent à ensevelir le sol et les habitations dans l'étendue d'un quart de lieue aux approches de la côte...*

*considérant que les mêmes motifs avoient déterminé l'arrêté du département du 25 janvier 1793 (vieux style)...notons que le Gouvernement révolutionnaire avait reconduit la décision du Parlement...*

*Le Commissaire du Directoire exécutif... arrête que par le payeur général du Département, la somme de cent vingt francs sera payée au citoyen Jean Treguer pour son traitement de l'an quatre, laquelle somme sera provisoirement imputée sur les fonds destinés aux travaux des ponts et chaussées...'*

Ce texte est suffisamment clair et n'a pas besoin d'être commenté. Mais il transita par les autorités de Brest -chargées de payer le garde- lesquelles ajoutèrent, sur la feuille, à titre de réponse, une observation laconique constituant une fin de non-recevoir aux ordres du Département:

*'...Le payeur général n'a point reçu d'ordre du Ministre ni d'autorisation de la Trésorerie ni fonds pour l'encouragement de l'agriculture et c'est avec regret qu'il se voit obligé de différer le paiement de l'ordre cy dessus jusqu'à ce qu'il ait l'autorisation nécessaire. Brest le 27 floréal an 5ème...'*

Il devait être difficile de rester un fonctionnaire consciencieux dans de telles conditions de rémunération! Le métier devenait de plus en plus difficile et même dangereux, d'autant plus, comme le témoigne la lettre suivante (extraits), qu' en juillet 1798, notre gardien ne semblait toujours pas avoir été payé, et qu'une partie de la population, peu civique, transgressait la loi et semblait préférer le profit à court terme qu'une restauration des sols à long terme. Peut-être n'avait-elle pas compris les causes profondes du désastre qui s'était abattu sur la presqu'île et ensablé les bonnes terres?

*A Landéda le 13 thermidor an 6 (31 juillet 1798)*

*L'adjoint municipal de la commune de Landéda...à l'administrateur du département du finistère*

*Si vous n'avez pas encore fait d'arrêté concernant les joncs marins de cette commune je vous prie de le faire le plutôt possible et de fixer une bonne amende et une double pour ceux qui seront saisis la nuit, car il y a des malveillans qui s'avisent d'amener leur cheveaux la nuit parmi les joncs marins et qui ne font que se moquer du gardien disant qu'il n'a plus de pouvoir, que toutes (les) arrétés du ci devant parlement de Rennes sont anéanties (ne sont plus respectés), qu'il n'a pas besoin de prendre tant d'intérêt puis qu'il n'est pas payé, mais il y a très peu de cette espèce (il y a très peu de contrevenants à la loi) d'autres gardent leurs bestiaux à l'écurie. je vous dirai aussi de faire dans votre arrêté deffence à qui que ce soit de clore aucune partie de cette franchise (de ces terres franches) il y a quelqu'un qui a fait des clos...un particulier de Plouguerneau on dit qu'il n'avoit autrefois qu'environ un journal et aujourd'hui il prétend plus de trente journeaux qu'il a tout fermé à différents particuliers...*

*...il faut que le gardien reste jour et nuit près que garder les joncs et il n'est payé depuis trois ans bientôt, que des coups de langues des malveillans, il exerce toujours ses fonctions sans discontinuer en espérant d'être payé d'après ce que vous lui avez toujours promis...*

Cette incroyable lettre, très précieuse pour l'histoire locale, nous montre l'effarant dévouement (ou naïveté?) d'un garde non payé et soumis à pressions et malveillances, l'absence de sens civique de certains et

l'accaparement pur et simple, par d'autres, des terres franches aussitôt clôturées. Il est difficile, cette fois, en 1798, d'accuser les seigneurs...

Que devint ensuite cette affaire? Je ne peux le dire. La loi fut-elle toujours (mal) appliquée? A ce jour, je n'ai pas trouvé de documents permettant de se prononcer. Cependant, je crois pouvoir dire qu'elle dut tomber en désuétude, car je possède l'inventaire complet (document original) des biens d'un certain Gabriel Appriou, époux de Leguen Marguerite, mes ancêtres directs à la 7ème génération. L'inventaire de sa ferme, sise à Poul Ar Ch'aé, entre Poulloc et le Pors, donc près des dunes, fut dressé à l'occasion du mariage de sa fille, le 19 juillet 1807, sous le Premier Empire, avec Phelep Pierre, devenu ainsi mon ancêtre à la 6ème... (quand le gendre venait habiter chez les beaux-parents, il était coutume de procéder à un inventaire préalable des biens)

Cet inventaire mentionne 'trois vaches et trente deux brebis ou moutons valant 222 francs'. Sachant la valeur et la rareté des terres cultivables, à l'époque, il est évident que ces animaux et surtout les moutons tiraient une partie de leur nourriture des dunes toutes proches...

Les dégradations des sites ne datent pas d'aujourd'hui. La surexploitation des dunes apporta encore un peu plus de misère à une population qui en supportait déjà assez. Peut-on leur en vouloir? Devant la nécessité, n'aurions-nous pas agi de la sorte? Il ne s'agissait pas de leurs loisirs, mais de leur survie.

L'ensablement a continué, aidé par les roues des véhicules, tourisme oblige, mais depuis quelques temps, grâce à de sages mesures l'herbe et le chardon renaissent.

...1794...1994...même combat?

Abily Marcel  
fils d'enfants de Landéda depuis 1550  
et peut-être avant

#### Documentation (documents authentiques)

Archives départementales

- série C93: compte-rendu des 'Etats' de novembre 1784
- série C117: registre des correspondances de la Commission Intermédiaire des Etats de Bretagne
- série 15L27: documents administratifs et judiciaires de la période révolutionnaire, section Travaux publics

Extraits du TELEGRAMME  
24.12.90 / 7.3.91

Témoin du passé,  
aboutissement du travail de  
quelques anciens, il porte  
sur ses pierres les traces  
des générations.

"Le puits est le symbole de  
ce qui est profond,  
mystérieux, impénétrable",  
précise le Larousse

"Ce n'est qu'un tas de  
pierres" déclarait Joachim  
Le Goff. "On le remontera à  
côté, proprement",  
précisait Louis Guillermeou.

#### Le puits de Kerviré



Détruit le 5 Mars 1991

## L'ARBRE DE LA LIBERTE

Dans le numéro 7 des "Cahiers de Landéda", Georges Menut a rapporté la cérémonie qui se déroula au bourg, lors de la plantation de l'arbre dit "de la Liberté", en présence de la population et d'un détachement du Fort Cézou le 24 Nivose an II (14 janvier 1794).

On peut s'étonner de cette date tardive, alors que tant d'événements ont déjà eu lieu depuis 1789 : la Convention succédant à l'assemblée législative le 20 septembre 1792, la République proclamée le 21, l'exécution de Louis XVI le 21 janvier 1793. C'est que la situation est particulièrement tendue dans les campagnes ; des colonnes de soldats parcourent le pays à la recherche des contre-révolutionnaires et des prêtres non assermentés.

Est-ce par prudence ou à la suite de la pression des autorités départementales ?

Toujours est-il que pour manifester son attachement au nouveau régime, "l'agence municipale" de Landéda décida la plantation d'un arbre, chêne provenant des terres des émigrés Bihannic.

Dans un climat qui restait difficile et dangereux, l'arbre symbole fut tronçonné par des "vagabonds" ou "brigands", termes utilisés pour désigner les ennemis de la République...

Que fallait-il faire ? Remplacer l'arbre ? Courir des risques ? Mieux valait attendre.

Après l'exécution de Robespierre le 9 thermidor an II (27 juillet 1794), l'échec du débarquement de Quiberon (Juillet 1795) et celui des royalistes à Paris en octobre, l'apaisement peu à peu prévalut, les risques semblèrent moins grands ; alors on pensa remplacer l'arbre détruit, mais cela demanda du temps. Toujours la prudence, l'attentisme, la peur d'un brusque retournement de la situation ? Ce n'est que le 6 germinal an V (1797) qu'on planta un nouvel arbre, encore un chêne, mais cette fois offert par le citoyen Vatin acquéreur du couvent des Anges vendu comme bien national.

Madame Annick Guiber nous a aimablement communiqué l'extrait suivant du registre des délibérations de "l'agence municipale de Landéda" relatant le déroulement de la cérémonie.

On peut s'étonner, cependant, des termes violents et menaçants utilisés par l'auteur de la harangue prononcée à cette occasion qui n'hésite pas à évoquer une nouvelle Vendée.

Mais l'orage était passé ! On pouvait dès lors parler plus fort et manifester avec emphase son engagement !



Arbre de la liberté arboré le 10 août des Registres des Délibérations  
coupé sans motif, de la commune de Landuda,  
la Commune de Landuda, Canton de Landuda, Département de la Gironde.  
Notable

Landuda. Ce jour le premier journal ou journal République française, me &  
indivisible, en exécution de la circulaire du Commissaire du pouvoir exécutif, et  
l'administration centrale du département, suite & diligence de citoyen le baron &  
commissaire exécutif près l'administration cantonale de Landuda, la dite  
circulaire ou mission daté du 26. ventose dernier, vous avez vu d'office  
municipaux accompagnés des membres parisiens, commissaire exécutif &  
administrateurs parisiens. Coustole de Landuda, des citoyens Goulou Floch  
Antoine public, Laurent & Antoine Guisou, Henry Baudet & Guillaume Le  
Gall, Jean Floch, Guillaume Hyardet, Claude Seyahu, Paul & François  
Guisou, Jacques Labrière, Claude-Marie Foucou, Philippe Chapel &  
plusieurs autres tant cultivateurs que d'autre profession de la dite commune  
de Landuda, arboré planté & fait planter un arbre de liberté dans le citoyen  
Gatin a fait don à la Commune, à la place de l'arbre de la liberté qui a été  
malicieusement brisé par des vagabonds ou mal faiteurs inconnus,  
malgré les poursuites qui en ont été diligemment faites.  
D'après la plantation duquel arbre, les premiers de l'administration & d'une  
concourse de monde considérable, le citoyen Guisou adjoint municipal de  
la dite Commune de Landuda, a fait à l'Assemblée la remontrance suivante

ou citoyens d'arrêter  
Vous savez que des malheureux ont trahi l'arbre de la liberté de  
la commune; ce crime est de lèse-nation & me mérite d'être puni que  
la mort, suivant l'acte constitutionnel & le code pénal.  
Les délinquants, malgré toutes les informations possibles n'ont pu être  
reconnus, de sorte que la Commune, suivant les lois, est responsable  
du délit commis & mérité d'une punition de deux cent hommes. Si  
l'arbre de la liberté n'était pas aujourd'hui remplacé,  
si vous avez quelque peur d'honneur & de raison, vous ne devez  
poursuivre combien d'obligation vous devez avoir à vos autorités  
constituées, qui n'ont épargné ni leurs peines, ni leurs veilles, ni leurs

Claude FAUCON DU MONT  
est présent le 6 germinal  
An V à la re-plantation  
de l'Arbre de la Liberté  
à Landuda

redites, pour vous éviter une expédition militaire qui vous auroit  
environ cinq mille francs, sans y compter les frais de logement  
d'entretien des garnisons, & pour éviter l'arrestation d'un Digne de la  
Commune.

D'ailleurs, citoyens & frères, quel tort, quel mal, et quel abus de liberté  
peut-il vous faire? N'est-ce pas le symbole sacré de notre régénération,  
il n'a été planté que pour marquer aux générations futures (heureuse  
époque où leurs ancêtres se soustraient au joug de la tyrannie  
& renoué à tout gouvernement despotique.

Citoyens, amis & frères, ne suivez pas le conseil des malfaiteurs,  
jusqu'à tranquillité, docilité & obéissance, toutes les administrations n'ont  
eu que des éloges à vous donner; mais ce forfait de Lésion commise  
contre votre liberté, auroit, sans le crédit de vos autorités constituées  
qui ont juré de vivre & mourir fidèles à la République & hermine perpétuelle  
à la République, à la tyrannie, auroit occasionné votre perte & votre ruine,  
& confondu l'innocent avec le coupable, causé le viol de vos épouses, de  
vos filles, le meurtre de vos mères & de vos enfans & pour tout dire, en  
peu de mots, établi en cette Commune une seconde vendée.

Respectez donc, citoyens, ce nouvel arbre que l'on plante  
aujourd'hui; on vous y invite, pour votre profit. Le Gouvernement  
plus solide que jamais est prêt à servir contre tous auteurs &  
fauteurs de pareils forfaits. Évitez donc vous la peine & le déplaisir  
de vous voir punir pour délits de particuliers, vagabonds &  
malveillants.

À la suite de tout ceci & au approfondissement en résultant, auz  
ont répété de vive la République, et le corps législatif, attendu le  
mauvais temps & pluie, l'assemblée s'en disoute.

De tout ceci nous avons dressé le présent procès verbal à servir  
& valoir ce que de raison. fait au Bureau municipal à Landividy  
le jour, mois & an que devant. Signé au Régistre, Joseph Guis ion  
agit, L'aridon, Floch, Gabriel Briquet adjoint municipal, Foucau,  
de Boulé, J. Apprien, G. Grandel, J. Floch, Henri Bourche &



## LE MANÈGE

Je les vis apparaître tout en haut de la côte de Bel-Air. Comme s'ils descendaient du ciel, beau ciel d'un pâle indigo de l'été. Ils étaient sans doute descendus des nuages blancs qui surplombaient l'azur.

Image féérique de l'enfance, exaltation de l'imagination, que l'attente des prémices de la fête du mois d'Août faisait germer dans nos cerveaux altérés du plaisir de l'inconnu.

Ils descendirent lentement comme un cortège royal et, petit à petit, les formes se précisèrent en sortant de la brume matinale.

En vérité, il ne s'agissait là que d'une caravane composée de quatre roulottes, tirées par de maigres haridelles harnachées de façon plus ou moins archaïques mais très colorées.

Ils passèrent devant mes yeux agrandis par l'admiration et l'attente d'un spectacle magique.

Je me dépêchai de quérir mes camarades de jeux et d'aventures habituels. En l'occurrence, Jean et Roger TANGUY, complices de bien des malices enfantines.

Les gens du voyage s'installèrent devant la porte de l'ancienne usine sur une place qui jouxtait la grève de La Palue.

Et nous vîmes s'agiter tous ces personnages étranges vêtus de façon baroque. Surtout les femmes aux très longues et vastes robes plissées, portant des foulards bariolés. Les enfants étaient assez sales, dépenaillés et pieds-nus, mais farouches. Nous regardions ces gens, comme des êtres un peu surnaturels, issus d'une légende ou d'un conte merveilleux.

Il y avait trois chevaux pie, noir et blanc et une mule noire mouchetée de roux. Ces bêtes n'étaient pas très propres, avaient un peu la pelade et ne devaient pas souvent connaître l'étrille, mais semblaient d'une docilité à toute épreuve. Nous avons traîné toute la journée autour de ces gens qui, d'ailleurs, ne se souciaient guère de nous, habitués sans doute à une telle curiosité, mais nous comptions assister à une sorte de métamorphose et nous ne fûmes pas déçus.

La féerie se matérialisa d'heure en heure. Nous vîmes se dresser tel un champignon la structure d'un manège de chevaux de bois. Au centre, cette espèce de tour octogonale, entièrement couverte de petits tableaux naïfs de fleurs et de dorures un peu rococo dans l'ensemble. Devant fut déposé un instrument de musique (un limonaire) qui se maniait à l'aide d'une manivelle. Le papier



perforé à musique en ruban s'empilait dans un pliage parfait dans une boîte.

Puis vint le toit circulaire conique en toile rouge, surmonté au faite d'un petit bonhomme, le doigt dirigé vers le ciel, tout nu et rose, insouciant au tournis et au vertige. Enfin et surtout, vinrent les monteuses des chevaux blancs ou roux, dans un perpétuel galop, les petits cochons et les vaches à la langue pendante, tous harnachés et sellés, propres, rutilants sous le vernis et tout ce petit monde en bois semblait s'agiter lorsque le manège tournait, entraîné par les pas lents et calculés de la vieille mule, aidée par un personnage barbu qui appuyait sur des tiges torsadées, dorées qui semblaient supporter le toit. Il y avait par endroit des drapés de velours grenat qui donnaient un air de luxe et de grandeur insolite.

Sous la couronne cernant le chapiteau, des pendeloques de verre alternaient avec des lampions et des lanternes.

Ce n'est qu'à la nuit tombée très tard que commençaient les illuminations, un scintillement mouvant dans les prismes taillés qui brinquebalaient, projetant partout des faisceaux de lumière. Malgré tout, ces pauvres choses déjà d'un autre âge nous semblaient merveilleusement belles. Nous étions des enfants de la mer et de la campagne, vivant alors d'une façon si simple et parfois un peu monotone. Les grandes fêtes aux cent manèges de la grande ville nous étaient, autant de chimères inaccessibles.

Depuis, j'ai beaucoup voyagé de par le monde. Il me semble ne plus rien avoir à découvrir. Je regrette cette naïveté qui en fait était une grande richesse.

Mais la musique du limonaire résonne toujours à mes oreilles, mes yeux conservent toujours l'image de ces lanternes, lucioles sur le tissu sombre de la nuit. Ils sont repartis par un petit matin gris et triste. Le vent soufflait par rafale. Ils laissaient derrière eux un monde un peu plus vide, sans fantaisies, quelques rêves inassouvis, d'immenses regrets.

A la place qu'ils occupaient, une trace, un cercle à peine perceptible demeura quelques jours, puis s'effaça tout doucement.



Aimé AUBERVILLE

# en 1794 à landéda

Recueilli par transmission orale, cet article témoigne de ce que devait être le climat régnant dans nos campagnes pendant la Révolution.

Gare au mouchard !

Laurence LE BEC, notre grand-mère paternelle, née à Lohodan le 22 Novembre 1864, venait épisodiquement vivre chez nous au Carpont à GOUESNOU pour soulager notre maman du travail de sa maisonnée.

Je pouvais avoir 10 ans, donc en 1936, j'ânonnais ma leçon d'Histoire de France concernant la Révolution ("stourm vras"). Tout en malaxant la bouillie d'avoine dans l'âtre, elle se mit à me raconter que dans sa famille, un prêtre venait pendant la nuit administrer les sacrements et dire la messe.

Les prêtres qui n'avaient pas prêté serment à la Constitution se virent interdits d'exercice et de séjour.

En Juillet 1792, le département du Finistère décida l'arrestation de ces insoumis et promit une prime de 72 livres au mouchard.

Cette prime ne donna guère de résultats, car le petit peuple appréciait ses prêtres du "bas clergé" qui vivaient au milieu d'eux.

Le danger venait des gens étrangers à la paroisse: les col-porteurs, les vagabonds, les soldats qui étaient venus protéger la côte d'un éventuel débarquement des émigrés.

C'est aux hommes du village qu'il appartenait de lui assurer une "sécurité rapprochée".

Or une nuit, ils s'emparèrent d'un suspect surpris à épier la maison et l'enterrèrent vivant, jusqu'au cou, dans le sable de la grève, à marée basse.

Un châtement aussi sauvage leur attira les remontrances de leur mère, qui leur fit remarquer que "ce n'était pas chrétien ce qu'ils avaient fait!" (sic).

Or, en compulsant les archives de l'état-civil de LANDEDA pour mon arbre généalogique, qu'est-ce que je trouve ? : l'acte de décès de Pierre CHABANO "volontaire au trantième régiment deffantry, Compani de poenni, natif de MALUSON (Montluçon) dans le Bourbonnaye; noyé près le port St Jean en BROUENNOU, fut ..... en heure de midy le vingtième messidor et inhumé le vingt deux du même mois, l'An seconde de la République Française, une et indivisible à la Saint metière de Brouennou,

environ deux heures après midy en présence de Carichou, sergent du dite bataillon et Jean Bihanic officier public du bourg de Brouennou.

Signé : Jean Bihanic  
Carichoux, sergent du 34<sup>e</sup>  
d'Emfanterie.

Le 22 Messidor An II, est le 10 Juillet 1794.

L'ancêtre que je soupçonne d'avoir infligé cette barbare correction pourrait être Yves LE GOFF de Kerdréas, né en 1761 à Kerdréas, marié en 1786 à Catherine LE ROS et décédé en Janvier 1849 à Kermenguy à l'âge de 88 ans, exerçant la profession de cultivateur-goémonier: donc un solide gaillard au moment des faits.

Il fut témoin également d'une tentative de viol par deux soldats du Fort Ceson sur la personne de Marie TREGUER.

La presque île de Sainte Marguerite jusqu'au-delà de Brouennou fourmillait des alliés des LE GOFF: les MAREC de Kerveunoc, les LE ROZ, les TREGUER, les LE DEUN, les LE BARZ ...

L'aidé ne lui manqua pas ! Pauvre France demeurée une et indivisible malgré tout !

Louis LALOUER  
GUESNOU

*Pierre Chabano volontaire au 4<sup>e</sup> régiment  
d'Emfanterie Compagnie de Jeani natif du malou en  
Boulbontaye noyé près le fort de saint Jean en Brouennou  
fut noyé en leur demidy le vingt deux messidor  
innume le vingt deux du même mois de la seconde  
République Française une indivisible adspint met 1500  
de Brouennou environ deux heures après midy en présence  
de Carichoux sergent du dite bataillon et Jean Bihanic  
officier public du bourg de Brouennou Jean Bihanic*

*Carichoux sergent 11<sup>e</sup>  
4<sup>e</sup> Régiment d'Emfanterie*



# XAVIER GRALL

*les vents m'ont dit*

## Hiver

C'est l'hiver qu'il faut visiter la Bretagne. C'est à l'époque des vents fous et meurtriers qu'il faut battre ses chemins, visiter ses ports, se glisser dans ses chapelles humides. Armez-vous de manteaux et de bottes et arpentez ses grèves et ses collines. En d'autres temps, Gustave Flaubert le fit et écrivit le récit de ses pérégrinations. Littré, lui, fit encore mieux puisqu'il rédigea à l'Abervrac'h, tout près de Portsall, son fameux dictionnaire de la langue française. En plein pays bretonnant. Les paysans l'appelaient « an diaoul », le diable. Si l'on en croit les représentations du célèbre linguiste, ils ne se trompaient pas beaucoup !

L'hiver breton, entre deux marées, entre deux averses, présente parfois l'azur impeccable d'un ciel rageusement lessivé par le vent de galerne. Du haut des collines dépeuplées de leurs frondaisons, on voit plusieurs clochers pareils à des épées plantées dans le firmament. Le pays, débarrassé de ses compromissions touristiques, respire son air, étale toutes les nuances de ses couleurs, accueille les oiseaux étranges et migrants dans ses labours frais.

Il me tarde de le revoir ainsi, dans l'œil de ses ogives, tout chargé de mémoire, à l'extrémité de ses môles, à l'abri des allées et des chemins qui conduisent tantôt à des ruines, tantôt à des rias secrètes, parfois à des grèves bondissantes où n'errent plus que des chiens fauves. Intimiste ou métaphysique, repliée dans ses talus ou livrée au mystère du monde, c'est toujours aux âmes que la Bretagne s'adresse au temps d'hiver. Et c'est au temps d'hiver, hélas, que les visiteurs la désertent.

Domage !